Communauté de communes
PERIGORD LIMOUSIN

Conseil communautaire

04 avril 2019
COMPTE RENDU

VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 13/02/2019 3

FINANCES 4

1. COMPTE DE GESTION 2018 – CC PERIGORD-LIMOUSIN : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 4
2. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – CC PERIGORD-LIMOUSIN : BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES 5
3. AFFECTATION DES RESULTATS 7
4. BUDGET 2019 8
5. TAUX DE FISCALITE 12
6. TEOM 12
7. TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) – FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE 12
8. SUBVENTION AU CIAS 13
9. INDEMNITE AU COMPTABLE 13

ADMINISTRATION 14

10. REPRESENTATION AUPRES DE L'ASSOCIATION TRAJECTOIRES 14
11. CONTRAT LOCAL DE SANTE 15

MARCHES PUBLICS 15

12. AVENANT MARCHE CACES AIPR ET GROUPEMENT DE COMMANDES 15
13. GROUPEMENT DE COMMANDES : TRAVAUX DE REVETEMENTS ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE 16
14. MARCHE DE REVETEMENTS ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE 2018-2019-2020-2021-2022 16
15. MARCHE TRAVAUX PORTANT SUR LA CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE A THIVIERS 17

AMENAGEMENT 25

16. GENDARMERIE – SOLLICITATION DES FINANCEURS COMPTE-TENU DU SURCOUT LIE AUX TRAVAUX DE CETTE OPERATION 25

RESSOURCES HUMAINES 28

17. REMBOURSEMENT FRAIS DEPLACEMENT AUX AGENTS 28
18. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 15 JUIN 2019 30

19. ORGANIGRAMME 30

20. PAIEMENT DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES.....30

ENFANCE 32

21. TRANSPORT SCOLAIRE 32

22. OPERATION DE MODERNISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS A THIVIERS – SOLLICITATION DES FINANCEURS 33

..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

TOURISME 35

23. FLOW VELO – CONVENTION ITINERAIRE CYCLABLE 35

24. PLATEFORME DE RESERVATION EN LIGNE ELLOHA- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CDT 24 36

AUTRES QUESTIONS ..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Paul MEYNIER accueille les élus dans sa Commune.

Bernard VAURIAC fait une introduction avant la réunion.
Texte intégral de l'allocution :
« J'avais entendu le message concernant la gouvernance, j'ai voulu plus de transparence et de pédagogie pour préparer ce budget et vous m'accorderez que vous avez été très sollicités quant aux choix qui vous sont proposés ce soir.
Pouvait-on faire plus : je ne crois pas !
Pouvait-on faire des investissements partout alors ***qu'ils sont effectivement concentrés sur la ville de Thiviers ?***
Peut-on faire une gendarmerie à Lempzours,
Améliorer la maison des services, même s'il va falloir raboter encore, ailleurs qu'où elle est déjà à Thiviers ?
Nous maintenons les services aussi à Jumilhac, à St Jory.
Le CLSH est lui aussi principalement à Thiviers, mais nous veillons à ce que les autres antennes ne soient pas oubliées à Négrondes, la Coquille , Jumilhac, Miallet…. L'OPAH est sur 48 communes, l'Urba prépare le Scot et le PLUI
Oui, cela est difficile de conduire cette CCPL en veillant à ne pas augmenter sa fiscalité et permettre que 2020 soit possible, malgré de bons résultats de 2018 à utiliser en 2019.
C'est aussi notre gageure faire la gendarmerie, l'OPAH, le bâtiment de la radiologie (en urgence), etc… et assurer le fonctionnement quotidien :

- *du Cias*
- *de l'Urbanisme*
- *de la Voirie*
- *des services généraux,*
- *de l'Economie*
- *de l'enfance et des loisirs des jeunes*
- *de la voirie (maintien des investissements à 400ke)*
- *du tourisme*
- *le SPANC*

J'espère que chacun en a conscience.
Car l'engagement pour la construction de ces projets avec toutes nos réunions de réflexion de brainstorming depuis 2 ans : il est aussi moral.
Il est temps après 13 ans d'atermoiements de faire : c'est ce qui vous est proposé.
B Vauriac

DECISIONS DU PRESIDENT

Bernard VAURIAC fait part aux élus des décisions prises dans le cadre de sa délégation de fonction :

Tarifs régie enfance

- Modification du libellé des sorties patinoire en « sorties jeunesse ».

Arrivée de Nathalie GRANERI à 18h15
Arrivé de Jean-Patrick CHAUSSADAS à 18H20

VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 13/02/2019

Rapporteur : Bernard VAURIAC

Demande d'Annick MAURUSSANE : à modifier
Elle a demandé au sujet de l'attribution des aides aux entreprises, si « dans la rubrique cédants et repreneurs d'entreprises » étaient compris les exploitants agricoles, cédants ou repreneurs, car n'étaient citées que les chambres des métiers et de commerce ?
Jean-Louis FAYE a répondu que si la Chambre d'Agriculture les aidait, alors, il n'y aurait pas de problème.

Demande de Carmen GROS :
Elle indique que Mme MARCETEAU avait demandé au précédent Conseil communautaire que la Cité Découverte Nature soit inscrite dans l'intérêt communautaire et la délibération n'avait pas été prise en ce sens.
Bernard VAURIAC répond qu'effectivement il faut modifier le compte rendu.

Le Compte rendu est validé.

Président : Bernard VAURIAC

Lieu de réunion du Conseil :
Nanthiat

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
26 mars 2019

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 34
Pouvoirs : 4

Etaient présent(e)s

Mesdames : Thérèse CHASSAIN, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline BAUDESSON, Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Nathalie GRANERI, Carmen GROS (suppléante de Dominique MARCETEAU),

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Benoit MOUTON, Pascal MAZEAUD, Michel AUGEIX, Philippe LACHAUD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Raphaël CHIPEAUX, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Jean-Marc BUISSON, Pierre-Yves COUTURIER, Michel REBIERE, Alain GARNAUD, Frédéric DESSOLAS (suppléant de Marc PASCUAL), Frédéric GIBEAU (suppléant de Claude BOST)

Absents et excusés : Dominique MARCETEAU, Céline DEQUANT, Nicola ROBERTS, Christiane DESPAGES, Gilbert CHABAUD, Marc PASCUAL, Claude BOST,

Pouvoirs : Céline DEQUANT donne pouvoir à Céline BAUDESSON – Nicola ROBERTS donne pouvoir à Nathalie GRANERI – Christiane DESPAGES donne pouvoir à Michèle FAURE – Gilbert CHABAUD donne pouvoir à Francis SEDAN -

M. Paul MEYNIER est désigné secrétaire de séance

FINANCES

Rapporteur : Pascal MAZEAUD

Pascal MAZEAUD présente les comptes de gestion 2018.

1. Compte de gestion 2018 – CC Périgord-Limousin : budget principal et budgets annexes

Le Conseil de Communauté,
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les comptes sont exacts,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ***DECIDE d'approuver les comptes de gestion du Budget Principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes Périgord-Limousin dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et qui n'appellent ni observation ni réserve de sa part.***

Président : Bernard VAURIAC

Lieu de réunion du Conseil :
Nanthiat

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
26 mars 2019

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 33
Pouvoirs : 4

Etaient présent(e)s

Mesdames : Thérèse CHASSAIN, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline BAUDESSON, Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Nathalie GRANERI, Carmen GROS (suppléante de Dominique MARCETEAU),

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Didier GARNAUDIE, Benoit MOUTON, Pascal MAZEAUD, Michel AUGEIX, Philippe LACHAUD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Raphaël CHIPEAUX, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Jean-Marc BUISSON, Pierre-Yves COUTURIER, Michel REBIERE, Alain GARNAUD, Frédéric DESSOLAS (suppléant de Marc PASCUAL), Frédéric GIBEAU (suppléant de Claude BOST)

Absents et excusés : Dominique MARCETEAU, Céline DEQUANT, Nicola ROBERTS, Christiane DESPAGES, Gilbert CHABAUD, Marc PASCUAL, Claude BOST,
Bernard VAURIAC (sorti de la salle pour le vote du CA2018),

Pouvoirs : Céline DEQUANT donne pouvoir à Céline BAUDESSON – Nicola ROBERTS donne pouvoir à Nathalie GRANERI – Christiane DESPAGES donne pouvoir à Michèle FAURE – Gilbert CHABAUD donne pouvoir à Francis SEDAN -

M. Paul MEYNIER est désigné secrétaire de séance

---

2. Compte administratif 2018 – CC Périgord-Limousin : budget principal et annexes

Le président soumet au conseil le compte administratif de la communauté de Communes Périgord-Limousin pour l'exercice 2018. Ce document retrace l'exécution du budget intercommunal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L. 2121 14 et L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil communautaire d'élire un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Election du Président de séance : M. René (Paul) CHEV AL, doyen d'âge de l'assemblée est désigné Président de séance.

Pour le vote le Président de la Collectivité, Bernard VAURIAC, est sorti de la salle.

Le président de séance, René (Paul) CHEVAL, doyen d'âge de l'assemblée, rapporte le compte administratif dressé par le président et donne acte de la présentation qui en est faite.

Il constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

		B PRINCIPAL	BA TOURISME	BA ECONOMIE	BA URBANISME	BA BATIMENTS
Résultats de l'exercice	Fonctionnement	730 630,94 €	- 32 987,79 €	459,19 €	49 133,22 €	44 838,15 €
	Investissement	186 548,76 €	- 17 171,06 €	68 330,97 €	1 067,32 €	- 228 862,37 €
Report 2017	Fonctionnement	1 429 186,73 €	230,69 €	90 101,83 €	- 46 731,80 €	- €
	Investissement	- 256 874,48 €	14 262,15 €	- 127 858,01 €	- 3 468,54 €	- 223 791,49 €
A reporter	Fonctionnement	2 159 817,67 €	- 32 757,10 €	90 561,02 €	2 401,42 €	44 838,15 €
	Investissement	- 70 325,72 €	- 2 908,91 €	- 59 527,04 €	- 2 401,22 €	- 452 653,86 €
Restes à réaliser		1 056 154,94 €	- 8 500,00 €	- €	- €	**- 1 282 951,60 €**
RESULTAT		**3 145 646,89 €**	**- 44 166,01 €**	**31 033,98 €**	**0,20 €**	**- 1 690 767,31 €**

		BA SPANC	BA LOT G GUE	BA LOT LABAURIE	BA LOT NEGRONDES	TOTAL
Résultats de l'exercice	Fonctionnement	14 607,89 €	13 040,34 €	128 285,97 €	156 415,26 €	1 104 423,17 €
	Investissement	1 534,00 €	- 28,00 €	- 167 355,19 €	- 152 046,14 €	- 307 981,71 €
Report 2017	Fonctionnement	2 383,35 €	- 28,00 €	- 148 844,80 €	- 145 520,05 €	1 180 777,95 €
	Investissement	7 135,01 €	- 6 529,01 €	98 613,72 €	32 030,08 €	- 466 480,57 €
A reporter	Fonctionnement	16 991,24 €	13 012,34 €	- 20 558,83 €	10 895,21 €	2 285 201,12 €
	Investissement	8 669,01 €	- 6 557,01 €	- 68 741,47 €	- 120 016,06 €	- 774 462,28 €
Restes à réaliser		- €	- €	- €	- €	**- 235 296,66 €**
RESULTAT		**25 660,25 €**	**6 455,33 €**	**- 89 300,30 €**	**- 109 120,85 €**	**1 275 442,18 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ***DECIDE de constater, aussi bien les opérations relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;***
- ***DECIDE de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;***
- ***DECIDE d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;***

Président : Bernard VAURIAC

Lieu de réunion du Conseil :
Nanthiat

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
26 mars 2019

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 34
Pouvoirs : 4

Etaient présent(e)s

Mesdames : Thérèse CHASSAIN, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline BAUDESSON, Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Nathalie GRANERI, Carmen GROS (suppléante de Dominique MARCETEAU),

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Benoit MOUTON, Pascal MAZEAUD, Michel AUGEIX, Philippe LACHAUD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Raphaël CHIPEAUX, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Jean-Marc BUISSON, Pierre-Yves COUTURIER, Michel REBIERE, Alain GARNAUD, Frédéric DESSOLAS (suppléant de Marc PASCUAL), Frédéric GIBEAU (suppléant de Claude BOST)

Absents et excusés : Dominique MARCETEAU, Céline DEQUANT, Nicola ROBERTS, Christiane DESPAGES, Gilbert CHABAUD, Marc PASCUAL, Claude BOST,

Pouvoirs : Céline DEQUANT donne pouvoir à Céline BAUDESSON – Nicola ROBERTS donne pouvoir à Nathalie GRANERI – Christiane DESPAGES donne pouvoir à Michèle FAURE – Gilbert CHABAUD donne pouvoir à Francis SEDAN -

M. Paul MEYNIER est désigné secrétaire de séance

---

3. Affectation des résultats

M. le Président rappelle que les Comptes Administratifs 2018 de la Communauté de communes Périgord-Limousin font apparaître des résultats qui doivent être repris dans les budgets de la Communauté de communes. Il convient de définir l'affectation des résultats.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ***DECIDE d'affecter les résultats comme indiqué dans le tableau ci-dessous et d'intégrer ces écritures dans le budget à suivre***

		B PRINCIPAL	BA TOURISME	BA ECONOMIE	BA URBANISME	BA BATIMENTS
Résultats de l'exercice	Fonctionnement	730 630,94 €	- 32 987,79 €	459,19 €	49 133,22 €	44 838,15 €
	Investissement	186 548,76 €	- 17 171,06 €	68 330,97 €	1 067,32 €	- 228 862,37 €
Report 2017	Fonctionnement	1 429 186,73 €	230,69 €	90 101,83 €	- 46 731,80 €	- €
	Investissement	- 256 874,48 €	14 262,15 €	- 127 858,01 €	- 3 468,54 €	- 223 791,49 €
A reporter	Fonctionnement	2 159 817,67 €	- 32 757,10 €	90 561,02 €	2 401,42 €	44 838,15 €
	Investissement	- 70 325,72 €	- 2 908,91 €	- 59 527,04 €	- 2 401,22 €	- 452 653,86 €
Restes à réaliser		1 056 154,94 €	- 8 500,00 €	- €	- €	**- 1 282 951,60 €**
RESULTAT		**3 145 646,89 €**	**- 44 166,01 €**	**31 033,98 €**	**0,20 €**	**- 1 690 767,31 €**
1068 - excédents de fonct capitalisés				**59 527,04 €**	**2 401,22 €**	**44 838,15 €**
002 - résultat de fonct reporté (excé/déf)		**2 159 817,67 €**	**- 32 757,10 €**	**31 033,98 €**	**0,20 €**	
001 - solde d'éxécution d'invest reporté		**- 70 325,72 €**	**- 2 908,91 €**	**- 59 527,04 €**	**- 2 401,22 €**	**- 452 653,86 €**

		BA SPANC	BA LOT G GUE	BA LOT LABAURIE	BA LOT NEGRONDES	TOTAL
Résultats de l'exercice	Fonctionnement	14 607,89 €	13 040,34 €	128 285,97 €	156 415,26 €	1 104 423,17 €
	Investissement	1 534,00 €	- 28,00 €	- 167 355,19 €	- 152 046,14 €	- 307 981,71 €
Report 2017	Fonctionnement	2 383,35 €	- 28,00 €	- 148 844,80 €	- 145 520,05 €	1 180 777,95 €
	Investissement	7 135,01 €	- 6 529,01 €	98 613,72 €	32 030,08 €	- 466 480,57 €
A reporter	Fonctionnement	16 991,24 €	13 012,34 €	- 20 558,83 €	10 895,21 €	2 285 201,12 €
	Investissement	8 669,01 €	- 6 557,01 €	- 68 741,47 €	- 120 016,06 €	- 774 462,28 €
Restes à réaliser		- €	- €	- €	- €	**- 235 296,66 €**
RESULTAT		**25 660,25 €**	**6 455,33 €**	**- 89 300,30 €**	**- 109 120,85 €**	**1 275 442,18 €**
1068 - excédents de fonct capitalisés			**6 557,01 €**		**10 895,21 €**	124 218,63 €
002 - résultat de fonct reporté (excé/déf)		**16 991,24 €**	**6 455,33 €**	**- 20 558,83 €**	**- €**	2 160 982,49 €
001 - solde d'éxécution d'invest reporté		**8 669,01 €**	**- 6 557,01 €**	**- 68 741,47 €**	**- 120 016,06 €**	- 774 462,28 €

4. Budget 2019

A la demande de Pascal MAZEAUD, Vincent RENARD présente les chiffres du Budget 2019 (voir PPT)
A la suite de cette présentation, Pascal MAZEAUD donne la parole aux élus.

Michel AUGEIX rappelle que les tableaux de projection des dépenses présentés en réunions de Bureau ont montré que les dépenses évoluaient plus vite que les recettes.
Il rappelle que des priorités restent à définir.
Il dit que sur les réunions de Bureau il n'a été fait que des « rabotages » sur les dépenses nouvelles mais qu'il n'y a aucune vision sur l'avenir. Il n'y a pas de discussion de fond malgré 3 réunions.
Il ne votera pas le budget pour montrer son désaccord sur le manque de réflexion. Le budget 2019 est bouclé. Mais 2020 ? si un projet intéressant se présentait maintenant, la collectivité serait dans l'incapacité d'y donner suite. Il est malheureux de cette situation.
Il faut faire des économies sur les dépenses et voir cela service / service. Ici, ce sont des économies de bouts de chandelles, les budgets sont « déconnants ». Sur l'année 2019, il faut travailler et tout remettre à plat.
Bernard VAURIAC demande à Vincent RENARD de revoir la projection du précédent Bureau.
Vincent RENARD présente à nouveau les 2 graphiques 2019 et 2020 sur les projections.
Pascal MAZEAUD partage l'analyse de Michel AUGEIX. Il demande déjà depuis 3 ans que des décisions soient prises sur les orientations du territoire.
Il espère que ça va le faire : soit il y a des choix et un budget peut être validé, soit il n'y a pas de choix et on remet la barre à zéro.
Pour le budget 2019, il va s'abstenir. On est dans une impasse pour l'avenir de la collectivité si des choix ne sont pas faits.
Bernard VAURIAC dit « merci ».
Il répond à Michel AUGEIX avec le tableau des projections.
Il rappelle qu'il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité, que des projets sont engagés, qu'il y a le fonctionnement des services à maintenir. Si des décisions ne sont pas prises, il y aura un problème en 2020.
Les salaires et les charges de fonctionnement représentent des dépenses importantes. Les salaires et les charges représentent 227 000 € / mois et beaucoup d'agents sont titulaires. Certaines dépenses sont incompressibles. Le personnel en place permet le fonctionnement des services, il est utile.
On ne peut pas faire n'importe quels choix, mais certaines situations devront être revues, et certains critères à revoir.
Par exemple, les AC sont le résultat d'une histoire (dont il n'a pas toutes les archives).

Vincent RENARD présente à nouveau les tableaux avec les résultats, il rappelle que même si les résultats sont bons, ils ne reflètent pas forcément la réalité : par exemple, des acomptes de subventions de la gendarmerie ont été encaissés (recettes) et les travaux de gendarmerie n'ont pas été commencés (pas de dépenses en restes à réaliser).
Il explique à nouveau les 2 graphiques de projection 2019 et 2020.
Jean-Claude JUGE rappelle que beaucoup d'équipements coûtent à la collectivité alors que cela devrait être assumé par certaines communes. Par exemple, les gîtes de Corgnac qui ont été intégrés à la Com Com pour « faire plaisir » à la commune, les logements sur le territoire de Jumilhac, … tout cela devrait être repris en gestion par les communes. Il y a des économies à faire.
Il y a trop de personnel. Choix à assumer ?
Un budget doit être fait en fonction d'un choix politique et non administratif. Les engagements des dépenses se font en fonction des recettes.
Il faut faire des économies : faire attention aux recrutements ? il faut réduire le train de vie.
Les Vice-Présidents doivent s'investir dans leurs commissions et contrôler le personnel et son travail.
Par exemple, il y avait une réunion SPANC le matin même, et personne de la Com Com ?
Francis SEDAN répond que la Com Com n'était pas invitée.
Jean-Claude JUGE répond que la Com Com n'était pas représentée.
Philippe FRANCOIS répond également que la Com Com n'était pas invitée.
Jean-Claude JUGE répond qu'il y avait également une réunion l'après-midi, et que face aux questions il n'y avait pas de réponses satisfaisantes. Il votera contre le budget.
Pascal MAZEAUD souhaite répondre à un point sur le personnel.
La Com Com a beaucoup de compétences et le personnel est parfois sous-dimensionné. Certains personnels étaient en souffrance depuis longtemps et le recrutement était une réponse, même si celle-ci a tardé et aurait dû être apportée plus tôt.
Pierre-Yves COUTURIER dit aux élus qu'ils ont oublié le sens de l'histoire. La Com Com est devenue une gestion de fonctionnement. Elle a de moins en moins de capacité pour le soutien aux projets.
Le défit n'a pas été relevé : être à l'origine de projets communs. Les Communes se sont débarrassées de personnels et de compétences.
A force de prendre des compétences, forcément il faut prendre du personnel !
Peut-être revoir les compétences facultatives ?
Si on ne prend pas de mesures drastiques sur la gestion, le constat sera dur : on va déraper.
Il faut laisser de côté l'orgueil et faire des choix et des économies.
Du côté de la fiscalité, vu le contexte, il est inconcevable de l'augmenter. La Commune de Thiviers a tenu cet engagement.
Concernant le personnel, pour assumer les compétences, il faut du personnel. Mais cette réflexion aurait dû être menée en amont.
Il y a eu 3 réunions, mais il faudrait 1 réunion qui serve à quelque chose, claire, responsable et visionnaire. On arrive à une situation de ciseau.
Jean-Claude JUGE dit que pour les AC, les documents n'existent pas (il a fait des recherches partout, Trésorerie, com com, ….). Il dit que la personne qui a fait disparaître ces documents y avait un intérêt.
Bernard VAURIAC dit qu'un travail de réflexion important est mené. Même si les résultats financiers sont bons, la situation sera difficile pour les futurs élus.
Même si la fiscalité est déjà importante, il n'est pas sûr que cela pourra rester en l'état. On est dans le dur.
Philippe BANCHIERI dit que la Com Com a demandé aux Communes de nouveaux transferts de compétences afin d'augmenter le CIF ? on vit au-dessus de nos moyens.
Il rappelle que l'objectif initial de la création des Com Com était d'aider les Communes dans leurs projets.
Jean-Marc BUISSON ne revient pas sur les choses déjà évoquées mais il rappelle que le Budget 2018 était passé à 1 voix près et que c'était un acte de bienveillance des élus pour alerter.
Il rappelle que le CA 2018 n'a pas été voté pour faire prendre conscience aux élus des problèmes.
Il ne peut pas voter un budget en l'état.

L'opération de gendarmerie est en dépassement de 15% ! on arrête tout.
Bernard VAURIAC rappelle que le marché de gendarmerie a été remis sur le tapis 2 fois !
Paul MEYNIER rappelle qu'un 1er marché avait été lancé, puis rendu infructueux, un 2ème marché a été lancé et des négociations ont été engagées avec les entreprises. Les entreprises ont été reçues, il y a eu une réunion avec chaque entreprise. Les entreprises ont fait des efforts commerciaux. Le projet a été bien mené.
Béatrice HAGEMAN demande pourquoi une telle explosion des prix ?
Paul MEYNIER répond que le prix des travaux est en hausse, le prix des matériaux également, et que les exigences de l'Etat sur les normes à respecter sont élevées.
Jean-Marc BUISSON dit que sur certains gros projets il faut attendre et que sur les embauches il aurait fallu ne pas trop se presser.
Bernard VAURIAC dit que sur le projet de la MSP, il s'interroge sur le projet. Le personnel travaille sur le dossier.
Philippe BANCHIERI dit que des choix ont été faits, mais qu'ils n'ont pas été optimisés. Une réflexion est en cours. Une réunion avec ODETEC et Samuel est prévue la semaine prochaine.
Jean-Marc BUISSON dit qu'il faut attendre.
Philippe BANCHIERI dit que sur cette opération les entreprises ont été retenues ? Que faut-il faire ?
Concernant la gendarmerie, Vincent RENARD indique que la négociation avec la relance du marché et la négociation avec les entreprises ont permis un gain de 300 000 € par rapport au 1er marché.
Jean-Marc BUISSON demande s'il n'y avait pas un problème dans l'étude pour passer d'un estimatif de 3 100 000 € à 4 000 000 € ?
Vincent RENARD représente le plan de financement, l'opération s'équilibre avec les nouvelles subventions demandées.
Michèle FAURE n'est pas étonnée de l'augmentation des prix, elle a constaté la même chose sur les travaux de l'EHPAD à La Coquille et sur son bâtiment communal rénové.
Paul MEYNIER rappelle que la somme prévue pour les imprévus (et qui augmente le montant de l'opération) ne sera pas forcément dépensée.
Benoît MOUTON demande si le montant du loyer peut être renégocié avec l'Etat ?
Vincent RENARD répond que compte tenu des échanges sur les demandes de financement supplémentaires auprès de la Gendarmerie (demandes rejetées) cela n'est pas possible.
Pierre-Yves COUTURIER rappelle que l'opération s'équilibre ! pourquoi un débat ?
Il vaudrait mieux se pencher sur les opérations qui coûtent ! la voirie, par exemple…
Philippe BANCHIERI dit à Pierre-Yves COUTURIER qu'il est mal placé pour parler de la voirie car il est peu concerné !
Bernard VAURIAC rappelle que sur la gendarmerie, de la DETR supplémentaire a été demandé à l'Etat : à ce jour, pas de décisions tant que l'opération ne sera pas lancée)
Vincent RENARD rappelle, concernant la MSP, le rapport de BERTI qui précise que le remplacement des menuiseries n'est pas économiquement amortissable. Samuel COULONGEAT et Philippe BANCHIERI vont en rediscuter avec le maitre d'œuvre pour avoir des précisions techniques (car si on renégocie les marchés attribués, il y aura des indemnités à payer) – à revoir courant avril.
Bernard VAURIAC indique que des renégociations sur des marchés attribués sont difficiles et impactant financièrement pour la collectivité et les artisans. Il dit qu'il vaut mieux maîtriser les dépenses sur ce projet que de l'abandonner.
Bernard VAURIAC demande à Pascal MAZEAU pourquoi il ne votera pas le budget alors que c'est lui qui l'a préparé ?
Pascal MAZEAUD répond qu'il est d'accord sur le montage du budget mais qu'il est dommage de n'avoir pas réussi à faire des choix. Le budget a été monté sur des « non-choix ».

Rapporteur : Bernard VAURIAC

Bernard VAURIAC met au vote les budgets.

Le budget primitif 2019 est présenté aux élus.

		B PRINCIPAL	BA TOURISME	BA ECONOMIE	BA URBANISME	BA BATIMENTS
Fonctionnement	dépenses	10 428 875,30 €	519 900,00 €	103 747,08 €	279 795,09 €	556 812,77 €
	recettes	10 428 875,30 €	519 900,00 €	103 747,08 €	279 795,09 €	556 812,77 €
Investissement	dépenses	4 986 130,47 €	56 337,52 €	190 765,47 €	55 101,22 €	3 184 340,57 €
	recettes	4 986 130,47 €	56 337,52 €	190 765,47 €	55 101,22 €	3 184 340,57 €
TOTAL	dépenses	15 415 005,77 €	576 237,52 €	294 512,55 €	334 896,31 €	3 741 153,34 €
	recettes	15 415 005,77 €	576 237,52 €	294 512,55 €	334 896,31 €	3 741 153,34 €

		BA SPANC	BA LOT G GUE	BA LABAURIE	BA NEGRONDES	TOTAL
Fonctionnement	dépenses	125 681,24 €	6 455,33 €	152 571,29 €	154 110,85 €	12 327 948,95 €
	recettes	125 681,24 €	6 455,33 €	152 571,29 €	154 110,85 €	12 327 948,95 €
Investissement	dépenses	10 101,79 €	6 557,01 €	105 136,88 €	120 016,06 €	8 714 486,99 €
	recettes	10 101,79 €	6 557,01 €	105 136,88 €	120 016,06 €	8 714 486,99 €
TOTAL	dépenses	135 783,03 €	13 012,34 €	257 708,17 €	274 126,91 €	**21 042 435,94 €**
	recettes	135 783,03 €	13 012,34 €	257 708,17 €	274 126,91 €	**21 042 435,94 €**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

- ***DECIDE de voter le budget primitif 2019 pour le Budget Principal***
  21 voix pour, 4 voix contre et 13 abstentions,

- ***DECIDE de voter le budget primitif 2019 pour le Budget Annexe Tourisme***
  23 voix pour, 7 voix contre et 8 abstentions,

- ***DECIDE de voter le budget primitif 2019 pour le Budget Annexe Economie***
  34 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions,

- ***DECIDE de voter le budget primitif 2019 pour le Budget Annexe Bâtiments***
  27 voix pour, 0 voix contre et 11 abstention,

- ***DECIDE de voter le budget primitif 2019 pour le Budget Annexe Urbanisme***
  37 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

- ***DECIDE de voter le budget primitif 2019 pour le Budget Annexe SPANC***
  35 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions,

- ***DECIDE de voter le budget primitif 2019 pour le Budget Annexe Lotissement Grand Gué***

37 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

- ***DECIDE de voter le budget primitif 2019 pour le Budget Annexe Lotissement Labaurie***
  36 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions,

- ***DECIDE de voter le budget primitif 2019 pour le Budget Annexe Lotissement Négrondes***
  37 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

5. Taux de fiscalité

Il convient de voter les taux de fiscalité pour l'année 2019.

Compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2019 de la Communauté de Communes Périgord-Limousin, après en avoir débattu en bureau, sur proposition de la commission finances et du Président

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ***DECIDE de ne pas augmenter les taux de 2018 et donc d'adopter pour l'année 2019 les taux de fiscalité suivants :***

Type de taxe	2019
Taxe Habitation	8.55 %
Foncier bâti	2.08 %
Foncier non bâti	10.16 %
CFE	25.58 %

6. TEOM

Béatrice HAGEMEN demande pourquoi les habitations avec un garage indépendant ont 2 TEOM ?
Il est répondu que le TEOM est calculée sur la valeur locative et que si les habitations et les garages sont séparés, il y a 2 TEOM chacune calculée sur sa valeur locative.

La Communauté de communes perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et en attribue le produit au SMCTOM qui assure la mise en œuvre du service. Le SMCTOM s'est prononcé pour la reconduction en 2019 du taux de 2018, soit 12.5%.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ***DECIDE de suivre la décision du SMCTOM et de reconduire en 2019 le taux qui était appliqué en 2018 de 12.5%.***

7. Taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) – fixation du produit de la taxe

Jean-Louis FAYE demande à quoi servent les 25000 € encaissés depuis 2018 ?

Bernard VAURIAC répond que pour l'instant c'est une réserve.
Conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts, les EPCI à fiscalité propre qui exercent la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations peuvent instituer et percevoir une taxe en vue de financer cette compétence.

Par délibération du 08/02/2018, le Conseil de communauté a institué la taxe GEMAPI pour une mise en place dès l'année 2018. Il a voté également le produit attendu pour 2018 soit 25 000 €.

La collectivité doit prendre une délibération annuelle de fixation du produit pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ***DECIDE d'arrêter pour l'année 2020, le produit attendu de la taxe GEMAPI à 25 000 €, soit un peu moins de 2 € / habitant***

8. Subvention au CIAS

Bernard VAURIAC donne une info sur le CIAS et rappelle l'historique qui avait été passé en revue au Conseil à Nantheuil (problèmes de trésorerie récurrents dus en partie au décalage entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes).
Jean-Louis FAYE demande que le Directeur du CIAS puisse être présent en Conseil afin d'expliquer la situation du CIAS.
Bernard VAURIAC répond que ce sera fait.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les discussions engagées dans le cadre du Centre Intercommunal d'Action Sociale.
Afin d'aider au fonctionnement de la structure, il est proposé de verser à la structure une subvention d'un montant de 120 000 € pour l'année 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
33 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions,

- ***DECIDE de verser une subvention de fonctionnement pour le CIAS Périgord-Limousin pour un montant de 120 000 € pour l'année 2019. Cette somme est inscrite au BP 2019 de la Collectivité.***

9. Indemnité au Comptable

Bernard VAURIAC demande à Mme GUEUX, Trésorière, d'expliquer le calcul de l'indemnité.
Mme GUEUX indique que le calcul dépend de la structure, que le calcul est fait sur la moyenne des dépenses des 3 dernières années, sur laquelle s'applique un barème. Pour la Com Com, l'indemnité est d'environ 1 000 € / an.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la règlementation fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des Communes et des Etablissements Publics locaux.

Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction, les comptables du Trésor sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance. Ces

prestations ont un caractère facultatif et donnent lieu au versement d'une indemnité dite « de conseil ».

Cette attribution doit faire l'objet d'une délibération du conseil valable pour la durée du mandat de l'assemblée concernée.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰
Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰
Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰
Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰
Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰
Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰
Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰
Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 euros à raison de 0,10 ‰

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ***DECIDE d'allouer l'indemnité de conseil, au taux plein, à Mme le Receveur de la Communauté de communes en sa qualité de conseiller financier de la collectivité. Les crédits nécessaires sont prévus au budget.***

ADMINISTRATION

Rapporteur : Jean-Louis FAYE

10. Représentation auprès de l'Association TRAJECTOIRES

Philippe BANCHIERI demande le coût du service ?
Jean-Louis FAYE répond que celui-ci est indiqué dans le rapport « budget » envoyé aux élus. La participation 2019 à Trajectoires + la participation supplémentaire au PPV est quasiment également à la participation de 2018 à l'EEE et au PLIE.
Philippe BANCHIERI demande ce qu'il en est de l'efficacité de TRAJECTOIRES ? Il n'y a jamais de retour.
Jean-Louis FAYE répond qu'il a utilisé le service pour son entreprise, et que l'association a répondu efficacement.
Philippe BANCHIERI demande si cela ne fait pas doublon avec pôle emploi ?
Paul MEYNIER indique que des bilans ont été demandés à l'association.
Claude CAMELIAS répond qu'à ce jour l'efficacité de l'EEE et du PLIE est incontestable et ne peut être comparée à Pôle emploi !
Michèle FAURE répond que la mission locale a également de bons résultats (pour les jeunes de – de 25 ans).
Alain GARNAUD est d'accord sur le fait que la Mission locale et le PLIE ont de bons résultats. Il dit qu'il faut être vigilant sur la pérennité de ces services (réformes à venir).

L'Espace Economie Emploi n'existe plus. L'association pour l'emploi en haut Périgord (APEHP) a modifié son appellation pour être appelée l'Association TRAJECTOIRES.

L'Association a pour objet d'initier, de développer et de mettre en œuvre toute initiative contribuant à l'insertion professionnelle des publics de + de 26 ans en recherche d'emploi, de formation ou de reconversion professionnelle relevant du territoire de 4 Communautés de communes, dont la nôtre.

L'Association nous demande :

- d'adhérer à l'association
- de nommer des représentants de la Communauté de communes (1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant)

M. Paul MEYNIER était représentant titulaire et Mme Michèle FAURE était représentant suppléante au sein de l'Espace Economie Emploi.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ***DECIDE d'adhérer à l'Association TRAJECTOIRES et de nommer les mêmes représentants auprès de l'Association TRAJECTOIRES, soit :***
    - ***Paul MEYNIER (titulaire)***
    - ***Michèle FAURE (suppléante)***

Rapporteur : Alain GARNAUD

11. Contrat local de santé

Alain GARNAUD rappelle qu'une réunion s'est tenue à St Martial de Valette le 21/03, pour une information sur l'évolution du Contrat Local de Santé. Ce contrat est piloté par la Communauté de communes du pays Nontronnais. Le recrutement d'un coordonnateur est prévu pour le 01/05.

Il est demandé à la Collectivité de se prononcer sur le Contrat local de santé et sur son financement. L'Association Point-virgule souhaite un engagement financier sur la même base qu'en 2018, soit sur 0,37 € / habitant. Il convient également de partir sur un contrat de 5 ans avec un point d'étape à 3 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
37 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

- ***DECIDE de prendre position sur le financement du Contrat Local de Santé et de s'engager sur le même montant que l'an passé, soit 0.37 € /habitant pour l'année.***
- ***DECIDE de signer le contrat pour 5 ans avec un point d'étape à 3 ans.***

MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Jean-Patrick CHAUSSADAS

12. Avenant marché CACES AIPR et groupement de commandes

Jean-Claude JUGE indique que sa Commune n'est pas candidate à ce groupement de commandes.
Paul MEYNIER indique que sa Commune n'est plus intéressée.
Bernadette LAGARDE indique que sur la convention le nom de son prédécesseur figure toujours (à modifier).

La communauté de communes avait lancé en 2018 un marché, de manière à sélectionner un prestataire qui réaliserait les formations et examens CACES et AIPR pour les agents de la communauté de communes et pour ceux des communes membres du groupement de commandes
Lors de la commission des marchés à procédure adaptée qui s'est réunie le 3 mai 2018, l'entreprise Fauvel avait été choisie et le marché avait été notifié le 7 Mai 2018.
La communauté de communes avait contacté ses 22 communes membres afin de savoir si elles souhaitaient intégrer le groupement de commandes visant à la formation de leurs agents (CACES + AIPR), 19 communes avaient répondu positivement et elles avaient exprimé leurs besoins en volume de CACES à passer.
Une convention avait été passée entre les membres de ce groupement de commandes.
Entre le moment où le marché a été passé et la réalisation des formations et CACES il y a une évolution des besoins aux niveaux des différentes collectivités du groupement de commande.

Cela représente plus 29 CACES par rapport au marché initial, ce qui a engendré un surcoût de 2 750 € HT qui sera réparti au prorata sur chaque collectivité qui a fait évoluer ses besoins.

Ce surcoût représente une augmentation de 14.3% et nécessite donc de rédiger un avenant au marché avec la société FAUVEL.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ***DECIDE d'accepter l'avenant au marché avec la société FAUVEL.***
- ***AUTORISE son président à le signer.***
- ***AUTORISE son président à signer tout document relatif à cette affaire***

13. Groupement de commandes : Travaux de revêtements et d'entretien de la voirie

La communauté de communes a contacté ses 22 communes membres afin de savoir si elles souhaitaient intégrer un groupement de commandes pour réaliser des travaux de revêtements et d'entretien de la voirie pour la période 2018-2022.

Treize communes ont répondu positivement : Corgnac, Eyzerac, Firbeix, Jumilhac le Grand, Nantheuil, Nanthiat, St Jory de Chalais, St Martin de Fressengeas, St Paul la Roche, St Pierre de Cole, St Romain St Clement, Thiviers, Vaunac.

Le marché est en cours de consultation et d'attribution.
Une convention doit être passée entre les membres de ce groupement de commandes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ***ACCEPTE les termes de cette convention***
- ***AUTORISE son président à la signer***

14. Marché de revêtements et d'entretien de la voirie 2018-2019-2020-2021-2022

La communauté de communes a lancé ce marché de manière à sélectionner de 2019 à 2023, un prestataire qui réalisera des travaux de revêtements et d'entretien de la voirie des voies communautaires ainsi que des voies communales pour les communes adhérentes à ce groupement de commandes.

4 candidats y ont répondu. Les critères de sélection étaient les suivants : prix (50%), valeur technique (40%), performance en matière de protection de l'environnement (10%)

Le tableau d'analyse et le classement des offres sont présentés ci-dessous :

N°	Entreprise candidate	Prix TTC	Note sur 50	Valeur technique (note sur 40)	Environnement (note sur 10)	Note totale sur 100
1	PIJASSOU	1 613 412.00 €	50	39	8.5	97.5
2	EUROVIA	1 732 778.40	46.56	38.5	10	95.06
3	SIORAT	1 825 882.80	44.18	38.5	10	92.68
4	COLAS	1 763 994.00 €	45.73	36.5	8	90.23

Lors de la commission des marchés à procédure adaptée qui s'est réunie le 22 Mars 2019, l'entreprise PIJASSOU a été choisie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ***DECIDE de sélectionner l'entreprise PIJASSOU pour l'exécution de ce marché***
- ***AUTORISE son président à signer tout document relatif à ce marché public***

Rapporteur : Paul MEYNIER

15. MARCHE TRAVAUX PORTANT SUR LA CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE A THIVIERS

La communauté de communes Périgord-Limousin a lancé un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) de travaux visant la construction d'une gendarmerie à Thiviers.

Ce marché est décomposé en 12 lots :

- ✓ Lot 1. Voirie et Réseaux Divers
- ✓ Lot 2. Gros œuvre
- ✓ Lot 3. Charpente bois
- ✓ Lot 4. Couverture tuiles - Couverture et bardage zinc
- ✓ Lot 5. Etanchéité
- ✓ Lot 6. Menuiserie aluminium - Métallerie
- ✓ Lot 7. Menuiserie intérieures bois - Escalier bois
- ✓ Lot 8. Plâtrerie – Isolation - Faux plafonds
- ✓ Lot 9. Revêtement de sols – Carrelage – Faïences - Sols souples
- ✓ Lot 10. Peintures
- ✓ Lot 11. Electricité courants forts courants faibles
- ✓ Lot 12. Plomberie – Chauffage – Ventilation - Rafraîchissement

A noter que, pour ce projet de construction neuve, un premier marché de travaux publié le 20 décembre 2018 a été rendu infructueux dans sa totalité par la Communauté de communes Périgord-Limousin, compte tenu de la réception d'offres d'entreprises jugées inacceptables au sens du code de la commande publique, d'un point de vue budgétaire.
Ce marché de travaux a donc été relancé une seconde fois.

Date de publication : le 15 février 2019 sur les supports de publicité suivants

- La plateforme Internet AWS

- Le BOAMP (bulletin officiel d'annonces des marchés publics)
- Le Journal d'Annonces Légales Sud-Ouest éditions Dordogne et Dordogne Libre

Date de remise des offres : le 6 mars 2019 à 12h au plus tard, uniquement par voie électronique

Critères d'attribution de ce marché aux entreprises :

- Prix : 40% de la note totale
- Valeur technique : 60% de la note totale, elle-même décomposée de la façon suivante :
  - Mémoire technique du candidat : 40%
  - Autres éléments techniques demandés, mentionnés dans le règlement de consultation : 20%

Eléments de calendrier :

- Ouverture et pré-analyse des offres : le Jeudi 7 mars 2019 par la Commission des Marchés à Procédure Adaptée et le comité de pilotage Gendarmerie
- Première analyse intermédiaire des offres avant négociations : le Vendredi 15 mars 2019, par ces deux mêmes instances
- Phase d'auditions et de négociations : Mardi 19 mars 2019, par ces deux instances
- Analyse finale des offres après négociations : Lundi 25 mars 2019, par ces deux instances

A l'issue de ces différentes étapes, la commission des Marchés à Procédure Adaptée, le comité de pilotage en concertation avec le maître d'œuvre de cette opération proposent aux membres de l'assemblée communautaire de sélectionner les entreprises de travaux classées premières pour chacun des lots suivants :

✓ **Lot n°1 – Voiries et Réseaux Divers :**

ENTREPRISE	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES *(Note sur 100 points)*			Note finale Sur 100 points	Classement final
	Mémoire Technique (40 points)	*Prix des travaux HT (40 points)*	Pièces techniques (20 points)		
SNPTP - CHAMINADE	**30 points**	**447 194.79 € HT 39 points**	**20 points**	**89**	**1er**
PIGNOT TP	20 points	435 258.70 €HT 40 points	20 points	**80**	**2ème**
COLAS SO	15 points	486 416.13 €HT 36 points	20 points	**71**	**3ème**
BORDE	20 points	631 831.58 €HT 28 points	20 points	**68**	**4ème**
SIORAT	15 points	555 123.63 € HT 31 points	20 points	**66**	**5ème**

EIFFAGE	15 points	585 624.35 €HT 30 points	20 points	**65**	**6ème**

✓ **Lot n°2 - Gros œuvre :**

ENTREPRISE	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES *(Note sur 100 points)*			Note finale Sur 100 points	Classement final
	Mémoire Technique *(40 points)*	*Prix des travaux HT* *(40 points)*	Pièces techniques (20 points)		
LAJARTHE DEPRE PROVENZANO ***(offre variantée)***	**35 points**	**1 297 844.47 €HT** **40 points**	**20 points**	**95**	**1er**
BERNAZEAU BERNARD et ROUSSARIE	20 points	1 360 000 €HT 38 points	20 points	**78**	**2ème**
POUQUET	20 points	1 623 659.55 €HT 32 points	20 points	**72**	**3ème**
THEVENIN	10 points	1 683 757.83 € HT 31 points	20 points	**61**	**4ème**

✓ **Lot n°3 - Charpente bois :**

Option : Thermolaquage des poteaux métalliques de maintien de la charpente de la caserne -> option sélectionnée

ENTREPRISE	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES *(Note sur 100 points)*			Note finale Sur 100 points	Classement final
	Mémoire Technique *(40 points)*	*Prix des travaux HT* *(40 points)*	Pièces techniques (20 points)		
DESMOULIN MEYZIE	**30 points**	**40 points** **Base : 127 161.10 €HT** **Option : 2 500 € HT**	**20 points**	**90**	**1er**
HORIZON BOIS	25 points	39 points Base : 129 569.70 €HT Option : 2 720.20 € HT	20 points	**84**	**2ème**
COBC	20 points	32 points	0 point	**52**	**3ème**

		Base : 156 951.73 €HT Option : -508 € HT			
VIDAL Particuliers	10 points	20 points Base : 250 264.56 € HT Option : 5731.18€ HT	20 points	**50**	**4ème**

✓ **Lot n°4 - Couverture tuiles, couverture et bardages zinc :**

ENTREPRISE	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES *(Notes sur 100 points)*			Note finale Sur 100 points	Classement final
	Mémoire Technique (40 points)	*Prix des travaux HT (40 points)*	Pièces techniques (20 points)		
DESMOULIN MEYZIE DUBOIS	25 points	325 549.68 €HT 40 points	20 points	**85**	**1er**
CCPF	20 points	364 506.00 €HT 36 points	20 points	**76**	**2ème**
FOUSSAT	20 points	422 669.36 €HT 31 points	20 points	**71**	**3ème**
SOPCZ	20 points	537 419.03 € HT 24 points	20 points	**64**	**4ème**
VIDAL PARTICULIERS	10 points	435 078.53 €HT 30 points	20 points	**60**	**5ème**

✓ **Lot n°5 - Etanchéité :**

ENTREPRISE	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES *(Note sur 100 points)*			Note finale Sur 100 points	Classement final
	Mémoire technique (40 points)	*Prix des travaux HT (40 points)*	Pièces techniques (20 points)		
SCEP	20 points	91 000 €HT 40 points	20 points	**80**	**1er**
DME	20 points	117 500.04 €HT 31 points	20 points	**71**	**2ème**

SMAC	10 points	93 604.11 €HT 39 points	20 points	**69**	**3ème**

✓ **Lot n°6 - Menuiserie Aluminium :**

ENTREPRISE	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES *(Notes sur 100 points)*			Note finale Sur 100 points	Classement final
	Mémoire Technique (40 points)	*Prix des travaux HT (40 points)*	Pièces techniques (20 points)		
BERGES DEMONTPION (offre variantée)	25 points	198 000 €HT 40 points	20 points	**85**	**1er**
CARMONA	25 points	258 630.00 €HT 31 points	20 points	**76**	**2ème**
LACOSTE	20 points	238 495.00 €HT 33 points	20 points	**73**	**3ème**
RIOU	20 points	270 787.00 €HT 29 points	20 points	**69**	**4ème**
MARTY	20 points	272 147.12 € HT 29 points	20 points	**69**	**4ème**
SCAL	20 points	383 844.00 € HT 21 points	20 points	**61**	**6ème**

✓ **Lot n°7 - Menuiserie intérieure bois :**

Option : aménagement des placards -> option sélectionnée

ENTREPRISE	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES *(Note sur 100 points)*			Note finale Sur 100 points	Classement final
	Mémoire Technique (40 points)	*Prix des travaux HT (40 points)*	Pièces techniques (20 points)		
MEYZIE BERNEGOUE (offre variantée)	35 points	135 732.97 € HT 40 points Option : 12 400 €HT	20 points	**95**	**1er**
MATHIS ET DANEDE	20 points	179 472.63 €HT 31 points Option : 13 026 €HT	20 points	**71**	**2ème**

✓ **Lot n°8 - Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds :**

ENTREPRISE	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES *(Notes sur 100 points)*			Note finale Sur 100 points	Classement final
	Mémoire Technique (40 points)	*Prix des prestations (40 points)*	Pièces techniques (20 points)		
VALIANI	20 points	240 000 €HT 40 points	20 points	**80**	**1er**
SUDRIE	15 points	265 518.31 €HT 36 points	20 points	**71**	**2ème**
REYNAL	15 points	292 127.14 €HT 33 points	20 points	**68**	**3ème**

✓ **Lot n°9 - Revêtement de sols – Carrelage – Faïences – Sols souples :**

ENTREPRISE	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES *(Note sur 100 points)*			Note finale Sur 100 points	Classement final
	Mémoire Technique (40 points)	*Prix des travaux HT (40 points)*	Pièces techniques (20 points)		
NOEL MOUNEY	**35 points**	**125 000 €HT** **40 points**	**20 points**	**95**	**1er**
BREL	20 points	158 140.70 €HT 32 points	20 points	**72**	**2ème**
MATHIEU	20 points	160 601.70 €HT 31 points	20 points	**71**	**3ème**

✓ **Lot n°10 - Peintures :**

ENTREPRISE	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES *(Note sur 100 points)*			Note finale sur 100 points	Classement final
	Mémoire Technique (40 points)	*Prix des travaux HT (40 points)*	Pièces techniques (20 points)		
EGAP	30 points	102 600 €HT 40 points	20 points	**90**	**1er**

(offre variantée)					
STAP	15 points	107 646.03 €HT 38 points	20 points	**73**	**2ème**
BESSE	15 points	120 566.49 €HT 34 points	20 points	**69**	**3ème**
REYNAL	15 points	131 613.91 €HT 31 points	20 points	**66**	**4ème**

✓ **Lot n°11 : Electricité Courants forts / Courants faibles :**

ENTREPRISE	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES *(Note sur 100 points)*			Note finale Sur 100 points	Classement final
	Mémoire Technique *(40 points)*	*Prix des travaux* *(40 points)*	Pièces techniques (20 points)		
BEAUVIEUX LACOTTE (offre variantée)	30 points	266 000 €HT 38 points	30 points	**88**	**1er**
CAP ELEC	25 points	251 967,49 € HT 40 points	20 points	**85**	**2ème**
B ELECTRIC	25 points	262 948.12 €HT 38 points	20 points	**83**	**3ème**
JME	20 points	281 011.50 €HT 36 points	20 points	**76**	**4ème**

✓ **Lot n°12 : Chauffage, ventilation, rafraichissement plomberie, sanitaires :**

Option n°1 : suppression de la climatisation dans les locaux de la brigade et remplacement par une chaudière gaz
-> option non retenue

Option n°2 : remplacement du plancher chauffant des logements en rez-de-chaussée par des radiateurs
-> option non retenue

ENTREPRISE	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES	Note finale	Classem

	(Notes sur 100 points)				
	Mémoire Technique (40 points)	*Prix des travaux HT (40 points)*	Pièces techniques (20 points)		
ATSE LACOTTE	30 points	336 333.30 €HT 40 points Option n°1 : -24 889.34 € HT Option n°2 : -15 485.27 € HT	20 points	**90**	**1er**
EIFFAGE ENERGIE	30 points	339 418.41 €HT 40 points Option n°1 : -19 500.71 € HT Option n°2 : -9 794.46 € HT	20 points	**90**	**2ème**
DELCAMBRE	20 points	358 200 €HT 38 points Option n°1 : -25 086.75 € HT Option n°2 : -20 877.19 € HT	20 points	**78**	**3ème**

Tableau récapitulatif des entreprises de travaux sélectionnées

Lot	Entreprise retenue	Offre retenue en € HT	Option retenue en € HT
Lot 1 - VRD	**SNPTP - CHAMINADE**	**447 194.79 € HT**	
Lot 2 - Gros œuvre	**LAJARTHE DEPRE PROVENZANO** **(offre variantée)**	**1 297 844.47 € HT**	
Lot 3 - Charpente bois	**DESMOULIN MEYZIE**	**127 161.10 € HT**	2 500 € HT : Thermolaquage des poteaux métalliques de maintien de la charpente de la caserne
Lot 4 - Couverture tuiles zinguerie	**DESMOULIN MEYZIE DUBOIS**	**325 549.68 € HT**	
Lot 5 - Etanchéité	**SCEP**	**91 000.00 € HT**	
Lot 6 - Menuiserie aluminium	**BERGES DEMONTPION** **(offre variantée)**	**198 000.00 € HT**	
Lot 7 - Menuiserie bois	**MEYZIE BERNEGOUE** **(offre variantée)**	**135 732.97 € HT**	12 400 € HT : Aménagement des placards des logements

Lot 8 - Plâtrerie, isolation, faux plafonds	**VALIANI**	**240 000.00 € HT**	
Lot 9 - Revêtements, sols, faïences	**NOEL MOUNEY**	**125 000.00 € HT**	
Lot 10 - Peintures	**EGAP (offre variantée)**	**102 600.00 € HT**	
Lot 11 - Electricité courants forts et faibles	**BEAUVIEUX LACOTTE (offre variantée)**	**266 000.00 € HT**	
Lot 12 - Chauffage, ventilation rafraichissement, plomberie	**ATSE LACOTTE**	**336 333.30 € HT**	
Total montant des travaux en € HT		**3 692 416.31 € HT**	**14 900.00 € HT**
Total en € HT options comprises		**3 707 316,31 € HT**	

Précisions :

- Coût du premier marché de travaux rendu infructueux : 3 996 702.00 € HT
- Montant négocié au global lors de la phase de négociations : 68 261.00 € HT

Le Conseil Communautaire, pour ce marché de travaux à procédure adaptée, et après en avoir délibéré,
35 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

- ***DECIDE d'attribuer les douze lots aux entreprises mentionnées dans le tableau récapitulatif ci-dessus***
- ***DECIDE de sélectionner les deux options mentionnées dans ce même tableau***
- ***AUTORISE son président à signer tout document relatif à ce marché public de travaux permettant d'engager cette opération de construction d'une gendarmerie***

AMENAGEMENT

Rapporteur : Bernard VAURIAC

16. <u>Gendarmerie – sollicitation des financeurs compte-tenu du surcoût lié aux travaux de cette opération</u>

Un surcoût de travaux d'un montant de 604 316 € HT apparaît à ce jour entre l'estimation rendue par le maître d'œuvre de cette opération, en phase Avant-Projet Détaillé (APD), et le montant actuel de ce marché de travaux, une fois les offres des entreprises connues.
Celui-ci s'explique par une inflation générale des coûts de la construction et du BTP.
Pour mémoire :

- Estimation rendue par le maître d'œuvre en phase Avant-Projet Détaillé (APD) le 24 avril 2018 : 3 103 000 € HT
- Coût réel du marché de travaux après réception des offres des entreprises le 4 avril 2019 : 3 707 316,31 € HT
- Delta : + 604 316,31 €

Pour financer ce surcoût, il est proposé à l'assemblée communautaire de solliciter de nouveau le

soutien financier de :

- L'Etat au titre de la DETR 2019, pour un montant d'aide complémentaire de 200 000 €
- Le Conseil Départemental 24, au titre du Contrat de Projets Territorial, pour un montant d'aide complémentaire de 297 000€
- Le reste à payer sera financé par un emprunt de la communauté de communes Périgord-Limousin pour un montant de 107 316.31 € ; ce montant sera réajusté au réel, compte tenu des montants d'aides réellement obtenus par la communauté

A noter que pour le financement de ce surcoût, les services de la communauté de communes ont également sollicité le soutien financier la Région Nouvelle Aquitaine et la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale sans réponse positive de leur part.

Plan de financement du surcoût estimé entre la phase APD* du projet et la réception des offres des entreprises :			
*Avant-Projet Détaillé			
Nature des dépenses	**Montant HT**	**Financeur sollicité**	**Montant**
Surcoût lié aux travaux	604 316.31 €	Etat - DETR 2019	200 000.00 €
		Conseil Départemental 24	297 000.00 €
		Autofinancement - Emprunt	107 316.31 €
Total en € HT	**604 316,31 €**	**Total**	**604 316,31 €**

Incidences sur le plan de financement général de cette même opération:

Plan de financement GENDARMERIE réactualisé au 27/03/2019			
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
Locaux de la brigade	3 707 316 €	Etat - DETR 2016 / 2017 / 2018	855 212 €
Logements		Etat - DGGN	505 820 €
VRD généraux		CD 24	118 004 €
Achat du terrain	50 000 €	Réserve parlementaire	15 000 €
Maîtrise d'œuvre	375 400 €	Fonds de concours des communes	417 712 €
CT	9 780 €	Etat - DETR 2019	200 000 €
SPS	4 580 €	Conseil Départemental 24	297 000 €
ADO	73 000 €	Autofinancement - Emprunt déjà contracté	1 674 000 €
Frais divers (PC, AO pub)	35 000 €	Autofinancement Emprunt n°2 à contracter	320 000 €
Imprévus	150 000 €	Reste à financer hors emprunt	2 328 €
Sous-total HT	**4 405 076 €**	**Sous total**	**4 405 076 €**
TVA	881 015 €		881 015 €
Total TTC	**5 286 092 €**	**Total**	**5 286 091 €**

Légende :
855 212 € : Accords de financement obtenus
393 892 € : Traitement en cours

Rappel : Fonds de concours et contribution des communes au financement de l'opération de construction d'une gendarmerie

Il a précédemment été acté par délibération communautaire, qu'un fonds de concours réparti sur 3 années soit versé par chacune des 21 communes membres à la communauté de communes Périgord-Limousin (exception faite pour la commune de Saint-Front d'Alemps n'étant pas rattachée à la brigade de gendarmerie de Thiviers).
Ceci, afin de contribuer au financement de cette opération dans les conditions suivantes :

Tableau récapitulatif des fonds de concours des communes versés à la CC Périgord-Limousin

Commune	Fonds de concours annuel	Fonds de concours total (x3 années)	Commentaires
Corgnac	7713,39	23 140,17	
Eyzerac	5403,14	16 209,42	
Lempzours	1508,73	4 526,19	
Nantheuil	9580,44	28 741,32	
Nanthiat	2527,12	7 581,36	
Négrondes	7977.41	23932.24	
St-Jean-de-Côle	3394,65	10 183,95	
St-Martin-de-Fressengeas	3545,52	10 636,56	
St-Pierre-de-Côle	4573,34	13 720,02	
St-Romain-et-St-Clément	3149,48	9 448,44	
Thiviers	31193,02	93 579,06	
Vaunac	2593,13	7 779,39	Commune non contributrice à ce jour
Chalais	3 856,69 €	11 570,07	Commune non contributrice à ce jour
La Coquille	12 880,79 €	38 642,37	
Firbeix	2 753,43 €	8 260,29	
Jumilhac Le Grand	12098,14	36 294,42	
Miallet	6459,26	19 377,78	
St Jory de Chalais	5 686,03 €	17 058,09	
St Paul La Roche	5054,25	15 162,75	
St Pierre de Frugie	3 649,24 €	10 947,72	
St Priest Les Fougères	3677,53	11 032,59	Commune non contributrice à ce jour
Total des fonds de concours		**417 824.20 €**	

Le Conseil Communautaire, s'agissant du financement de l'opération de construction de la gendarmerie, et après en avoir délibéré,
33 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions

- ***AUTORISE son président à signer tout document permettant de solliciter l'aide financière***

complémentaire de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 200 000 €

- ***AUTORISE son président à signer tout document permettant de solliciter l'aide financière complémentaire du Conseil Départemental 24, dans le cadre du contrat de projets territorial, pour un montant de 297 000 €***
- ***AUTORISE son président à signer tout document permettant de percevoir les recettes correspondant aux sommes présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessus, s'agissant des fonds de concours versés par ces 21 communes (hors Saint-Front d'Alemps) à la communauté de communes Périgord-Limousin***

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Pierre Yves COUTURIER

17. Remboursement frais déplacement aux agents

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a décidé de modifier l'indemnisation des frais remboursés aux agents participant aux formations professionnelles. Les agents participant aux sessions de formation ont désormais des restes à charge.
Après la présentation des différentes modifications, le Président propose une prise en charge complémentaires à celle du CNFPT afin que les agents n'aient plus de reste à charge.
Le Comité Technique réuni le 23 novembre 2018 a émis un avis favorable à cette proposition

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ***DECIDE, pour le remboursement des frais de déplacements :***
  Aucun remboursement dès lors qu'une voiture de service est mise à disposition.
  Il est précisé que si plusieurs agents partent sur la même session, ils devront tous utiliser le véhicule de service sauf si ça génère pour eux un déplacement plus long que de se rendre directement à la formation.
  Si par choix, un agent décide d'utiliser son véhicule personnel alors qu'un véhicule de service est mis à disposition, il ne pourra prétendre à aucun remboursement par la collectivité.
- ***Dans les autres cas, un remboursement conformément au tableau annexé lorsque l'agent utilise son véhicule personnel :***
  - ***Une prise en charge totale des frais pour les formations exclues du dispositif de remboursement par le CNFPT.***
  - ***Une prise en charge complémentaire à celle du CNFPT pour les autres formations, selon le tableau présenté en annexe***

- ***DECIDE pour les hébergements***
  Une prise en charge des frais pour les formations exclues du dispositif de remboursement par le CNFPT à hauteur de 60,00 euros par nuit (la veille et la ou les nuits entre les jours de formation) sur présentation d'un justificatif de paiement.

- ***DECIDE pour la prise en charge des repas***
  - ***Une prise en charge totale des repas pour les formations exclues du dispositif de remboursement par le CNFPT, à hauteur de 15,25 euros par repas sur présentation d'un justificatif de paiement du repas.***

- ***Une prise en charge complémentaire à celle du CNFPT pour les autres formations, soit 4,25 euros par repas sur présentation d'un justificatif de paiement du repas.***

Pour l'ensemble des formations, les agents devront accepter la part des frais remboursés par le CNFPT, la collectivité ne viendra qu'en complément.
Les agents qui n'accepteraient pas la part remboursée par le CNFPT, ne pourront pas prétendre à une prise en charge totale par la collectivité.

Annexe pour remboursement des frais de déplacement

Mode de transport	**Si le parcours est inférieur ou égal à 40 km aller/retour**		**Si le parcours est supérieur à 40 km aller/retour**	
	Prise en charge CNFPT	**Prise en charge par la collectivité**	Prise en charge CNFPT	**Prise en charge par la collectivité**
Covoiturage* (mise en place d'une plate-forme mobistage)	Pas d'indemnisation des frais de transport	Indemnisation du reste à charge sur présentation d'un justificatif	Indemnisation du conducteur à partir du premier kilomètre au taux de 0.25 € par km	Rien par la collectivité
Transport en commun* (TGV, TER et autre ou voiture + transport en commun)	Pas d'indemnisation des frais de transport	Indemnisation du reste à charge sur présentation d'un justificatif	Indemnisation à partir du premier kilomètre au taux de 0.20 € par km	Rien par la collectivité
Véhicule individuel (voiture ou moto hors véhicule de service)	Pas d'indemnisation des frais de transport	Indemnisation des kilomètres parcourus sur la base du tarif national	Indemnisation à partir du kilomètre 41 au taux de 0.15 € par km	Indemnisation des 40 premiers kilomètres au tarif national
	Pour un stagiaire en situation de handicap qui utilise individuellement un véhicule, hors utilisation d'un véhicule de service, indemnisation au taux de 0,15 €/km à partir du 1er km parcouru. Les demandes d'hébergement de stagiaires à mobilité réduite peuvent être prises en charge alors même que leur résidence administrative se situe à moins de 70 kilomètres du lieu où se déroule la formation. Le CNFPT facilite l'accueil des agents en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose. A ce titre, vous pouvez nous signaler si vous êtes dans cette situation afin : - de bénéficier des modalités de prise en charge des frais de transport adaptées,			

	- de prendre en compte d'éventuels besoins d'adaptation pour préparer au mieux votre venue en formation.

18. Modification du tableau des emplois au 15 juin 2019

Monsieur le Président informe le conseil communautaire des candidates retenues par les jurys pour les postes :

- Assistante ressources humaines à 35 heures
- Assistante administrative et comptabilité à 17h30 (les autres 17h30 étant sur le Cias)

Pour le poste d'assistante ressources humaines
La personne retenue est titulaire du grade d'adjoint administratif principal 2ème classe. Un poste vacant existe déjà au tableau des emplois à raison de 35 heures. Il n'est donc pas nécessaire de délibérer. La mutation prendra effet au 1er juin 2019. Le Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires.

Pour le poste d'assistante comptable
La personne retenue est titulaire du grade d'adjoint administratif principal 1ère classe. La mutation prendra effet le 15 juin 2019.
Il convient donc de créer le poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à raison de 17h30 à cette date.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
36 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

- ***DECIDE la création du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à raison de 17 heures 30 à compter du 15 juin 2019.***
- ***DECIDE que ces emplois seront ajoutés sur le tableau des emplois au 15 juin 2019***
- ***AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires.***

19. Organigramme

L'organigramme de la Communauté de commune et celui du CIAS ont été revus.

20. Paiement des heures complémentaires et supplémentaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié, pris pour application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;

VU le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié, relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
Vu le règlement intérieur ;
Considérant que les heures complémentaires sont des heures réalisées par les agents à temps non complet au-delà de la quotité d'heures fixées pour leur emploi à concurrence d'un temps complet (35 heures).
Ces heures sont rémunérées au taux normal. Les heures effectuées au-delà du temps complet revêtent alors la nature d'heures supplémentaires.
Considérant que la notion d'heures supplémentaires correspond soit aux heures effectuées à la demande de l'autorité territoriale ou du chef de service, ou bien aux heures effectuées dès lors qu'il y a eu un dépassement de la durée réglementaire de travail ;
Considérant que cette notion d'heures supplémentaires s'applique en considération de certaines conditions liées au grade, à l'emploi ou aux fonctions ;

Les heures complémentaires

Ces heures sont susceptibles d'être réalisées par l'ensemble du personnel ne travaillant pas à temps complet.
Elles sont rémunérées au taux normal jusqu'à hauteur d'un temps complet.
Les heures effectuées au-delà du temps complet revêtent alors la nature d'heures supplémentaires.

Les heures supplémentaires

Il s'agit des heures effectuées au-delà du temps complet.

BENEFICIAIRES

L'indemnité horaire pour heures supplémentaires peut être attribuée à l'ensemble du personnel de la collectivité :

- Aux agents titulaires ou stagiaires employés à temps complet de catégorie C ou B,
- Aux agents non titulaires employés à temps-complet de catégorie C ou B,
- Aux agents employés à temps partiel ou à temps non-complet

MONTANT

Le nombre d'heures supplémentaires ne peut dépasser le contingent mensuel qui est d'une durée limitée de 25 heures, modifiable en cas de circonstances exceptionnelles.

Son calcul est effectué comme suit :

$$\frac{\text{Traitement brut annuel de l'agent + indemnité de résidence}}{1820}$$

Une majoration de ce taux horaire est réalisée à hauteur de :

- 125 % pour les 14 premières heures,
- 127 % pour les heures suivantes,
- 100 % quand l'heure supplémentaire est effectuée de nuit (entre 22heures et 7heures),

La nouvelle bonification indiciaire entre dans le calcul de l'IHTS.
L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires fera l'objet d'un ajustement automatique dès lors que les montants ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

CUMUL

L'IHTS est cumulable avec le Rifseep.
Cependant ce dispositif indemnitaire ne peut pas être versé pendant les périodes d'astreintes (sauf si elles donnent lieu à intervention),
L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires fera l'objet d'un ajustement automatique dès lors que les montants ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1. ***Concernant les heures complémentaires effectuées par le personnel :***
   - ***DECIDE qu'elles pourront être rémunérées chaque mois***
2. ***Concernant les heures supplémentaires effectuées par le personnel :***
   - ***PREND ACTE des dispositions relatives au versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires,***
   - ***DECIDE que ce versement ne pourra être effectué qu'à titre exceptionnel pour les titulaires et seulement à défaut de possibilité de récupération au titre des heures supplémentaires effectuées.***
     Par principe ces heures feront l'objet de récupération.
   - ***DECIDE que ce versement pourra être effectué pour les non titulaires.***

ENFANCE

Rapporteur : Céline BAUDESSON

21. Transport scolaire

Des modifications sont à apporter sur la tarification du transport scolaire (navettes et circuits) à compter de la rentrée scolaire 2019/2020. Ces tarifs sont harmonisés par la région Nouvelle aquitaine.

Navettes :
La communauté de Communes prend à sa charge la totalité des frais concernant les navettes ce qui entraine une gratuité pour les familles.

Circuits :
Dès la rentrée 2019/2020 :
Application de tarifs fondamentaux pour les ayants droit aux familles

TARIFS FONDAMENTAUX					
Tranche de quotient familial	1	2	3	4	5
Part de la population visée	9,85%	9,71%	16,40%	30,52%	33,52%
Q F mensuel	0 à 450 €	451 à 650 €	651 à 870 €	871 à 1250 €	> à 1250€
Tarif annuel demi-pensionnaire	30 €	50 €	80 €	115 €	150 €
Tarif annuel Interne	27 €	45 €	72 €	103,50 €	135 €

Une tarification basée sur un quotient Familial (QF) reconstitué afin d'adapter la Participation Familiale (PF) au revenu de famille

Application de tarifs complémentaires aux familles :

- Les familles d'accueil et les établissements d'accueil de mineurs paieront à la tranche 3 : 80 €
- Les non ayants droit paieront 195 €
- Un tarif commercial sera défini ultérieurement par la région, cela concerne les apprentis et les non ayants droit internes (anciennement ayant droit partiel interne)
- L'absence de fourniture de données fiscales à l'inscription conduira à l'application du tarif de la 5ème tranche
- Majoration de 15 € aux familles pour inscription tardive
- Titre de transport : Duplicata carte de transport : 10 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ***VALIDE la prise en charge de la totalité des frais concernant les navettes (gratuité pour les familles)***
- ***VALIDE l'application de tarifs fondamentaux pour les circuits concernant les ayants droit aux familles tels que définis ci-dessus.***
- ***DECIDE D'APPLIQUER les tarifs complémentaires aux familles tels que présentés ci-dessus.***

22. Opération de modernisation de l'accueil de loisirs à Thiviers – sollicitation des financeurs

Dans le cadre de cette opération, il est prévu de solliciter le soutien financier de :

- l'Etat (DETR déjà obtenue pour un montant de 80 071 €)
- le Conseil Départemental 24
- la CAF
- la MSA
- la commune de Thiviers

Cela, à hauteur des montants précisés dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous, en date du 4 avril 2019 :

MODERNISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT INTERCOMMUNAL A THIVIERS
PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE PREVISIONNEL
En date du 4 avril 2019

DEPENSES PREVISIONNELLES		RESSOURCES PREVISIONNELLES		
Libellés	**Montant en € H.T.**	**Libellés**	**Montant en €**	**%**
Travaux	303 300 €	**Aides:**		
Equipement	10 000 €	Etat - DETR	80 071 €	20%
Frais d'ingénierie	48 215 €	Département 24	100 244 €	25%
Travaux de désamiantage	22 462 €	MSA	11 404 €	3%
Assurance Dommage Ouvrage	7 000 €	CAF	91 232 €	23%
Imprévus	10 000 €	**Autofinancement**	118 026 €	32%
		COMMUNE DE THIVIERS	*59 013 €*	
		CC PERIGORD-LIMOUSIN	*59 013 €*	
TOTAL HT	**400 977 €**	**TOTAL**	**400 977 €**	
TVA	**80 195 €**			
TOTAL TTC	**481 172 €**			

Précision importante : cette opération, dans son ensemble, ne sera engagée financièrement par la Communauté de communes Périgord-Limousin qu'après avoir obtenu l'accord officiel de l'ensemble de ses co-financeurs.

Etat d'avancement des démarches en cours et prochaines échéances liées à cette opération :

- Permis de Construire déposé
- Devis obtenu, non signé ni engagé, s'agissant du désamiantage des bâtiments concernés
- Etat (DETR) : accord de financement obtenu (80 071 €)
- MSA, CAF et Conseil Départemental 24 : attente de retour officiel de ces co-financeurs
- Participation financière de la Mairie de Thiviers :
  - Un travail est en cours avec la commune de Thiviers, s'agissant du financement d'une partie des travaux à réaliser sur la cantine partagée entre l'accueil de loisirs communautaire et l'école maternelle communale (démolition et reconstruction de celle-ci).
  - Le mode de financement prévu est un fonds de concours de la commune de Thiviers, versé à la communauté de communes Périgord-Limousin, en application de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise :
    - Article L 5214-16 du CGCT : « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

- La rédaction du marché public de travaux relatif à cette opération sera prochainement établie sous la forme d'un marché à procédure à adaptée en deux tranches :

  - Une Tranche Ferme : Travaux de modernisation de l'accueil de loisirs hors cantine

- Une Tranche Optionnelle : Travaux de démolition et de reconstruction de la cantine

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
35voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

- ***AUTORISE son président à signer tout document permettant de solliciter l'aide financière de la CAF pour un montant de 91 232 €***
- ***AUTORISE son président à signer tout document permettant de solliciter l'aide financière de la MSA pour un montant de 11 404 €***
- ***AUTORISE son président à signer tout document permettant de solliciter l'aide financière de la Conseil Départemental 24 pour un montant de 100 244 €***
  Conformément à l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, à autoriser son président à signer tout document permettant de solliciter l'aide financière de la commune de Thiviers dont le montant correspondra au reste à charge actualisé de cette opération, une fois les autres subventions déduites (CAF, MSA, CD24 et ETAT), divisé en deux parts égales, l'une financée par la Communauté de communes Périgord-Limousin, la seconde financée par la Mairie de Thiviers
- ***VALIDE le plan de financement modifié de cette opération en date du 4 avril 2019***

TOURISME

Rapporteur : Thérèse CHASSAIN

23. <u>Flow vélo – convention itinéraire cyclable</u>

Jean-Louis FAYE dit qu'il est difficile à Thiviers de trouver le point de départ de la flow vélo ? panneaux ?
Thérèse CHASSAIN répond qu'elle a déjà eu des remarques sur le sujet, des panneaux sont en commande par le département de la Charente (à relancer)
Benoît MOUTON demande si des travaux sont prévus sur la voie ou si elle sera laissée en l'état ?
Thérèse CHASSAIN répond qu'il n'y a pas de travaux de prévus.

Le Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes validé lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 11 mai 2010 a inscrit la V92 dénommée La Flow Vélo®. Cette Véloroute, longue de 290 kilomètres, rejoint l'ile d'Aix, Charente-Maritime, à Thiviers, Dordogne. Elle est connectée aux EuroVelos EV1 (La Vélodyssée) et EV3 (La Scandibérique) ainsi qu'à la Véloroute V90 en Dordogne.

Conscientes du potentiel de développement des mobilités douces et du vélotourisme, les collectivités territoriales ont depuis de très nombreuses années financé et valorisé cet itinéraire. En effet, cet itinéraire représente un potentiel exceptionnel pour l'itinérance à vélo en France, aussi bien pour la clientèle française que pour la clientèle étrangère. Eu égard à sa forte proportion d'aménagements en site propre, il constitue une réelle opportunité pour le développement touristique des territoires traversés.

Convaincus de la plus-value économique et touristique de la Flow Vélo®, les territoires directement concernés par l'aménagement et la valorisation touristique de cet itinéraire cyclable, ont ainsi entamé une réflexion commune.

Le Comité d'Itinéraire fondateur, réuni le 09 mai 2016 à Angoulême, a validé le principe de la création d'un Comité d'Itinéraire pour la Flow Vélo.

La convention de partenariat et de financement initiale, conclue pour la période 2017 – 2018 a permis de doter La Flow Vélo :

- d'un itinéraire continu et jalonné ;
- d'une identité et une charte graphique ;
- d'un site web dédié ;
- d'outils de communication ;
- d'un réseau de prestataires labellisés « accueil vélo ».

Conformément au comité de pilotage, réuni le 4 décembre 2018 à Angoulême, la présente convention décrit **les objectifs et orientations à 4 ans** et **les modalités du partenariat** entre d'une part, les différents partenaires, Région, Départements, intercommunalités, Comité Régional du Tourisme, Agences de Développement Touristique, Offices de tourisme et d'autre part le Département de la Charente et l'Agence de Développement Touristique des Charentes, coordonnateurs du projet, pour assurer la mise en œuvre des actions définies pour le développement de La Flow Vélo.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ***ACCEPTE de signer la convention : Mise en tourisme de l'itinéraire cyclable La Flow Vélo.***

24. Plateforme de réservation en ligne ELLOHA- convention de partenariat avec le CDT 24

Jean-Louis FAYE demande le coût de ce service ?
Thérèse CHASSAIN répond que c'est gratuit.

Le CDT a attribué en juin 2018 à la société Elloha le marché portant sur la mise en place d'une « plateforme de destination départementale » qui répond aux objectifs suivants :

- Apporter aux professionnels une solution simple et accessible, pour dynamiser les ventes directes et se distribuer facilement sur les OTA. Cet outil est une brique essentielle de la démarche d'accompagnement marketing des prestataires touristiques, qui favorise également leur montée en compétence commerciale sur le web.
- Pour le professionnel, le Comité Départemental du Tourisme et les Offices de Tourisme partenaires fournissent le Pack Start-up de la solution Elloha qui comprend : un moteur de réservation pour son site internet, la mise en avant sur le site www.dordogne-perigord-tourisme.fr et sur le site de l'Office de Tourisme, la possibilité de mettre à jour sa fiche descriptive en temps réel et pour finir la possibilité d'accéder à une distribution multi-canal (sous réserve de contracter un abonnement optionnel).

- Positionner le CDT comme distributeur de produits touristiques sans commission via une Place de Marché en ligne où chaque opérateur gère en direct ses propres réservations, sa stratégie commerciale et ses interactions avec les clients.

- Mettre à disposition des offices de tourisme un outil de Place de Marché leur permettant d'intégrer des fonctions de recherche de disponibilités et de réservation sur leur site internet, afin de fournir à l'internaute un parcours de navigation et de réservation immersif, simplifié et sans rupture.

- Construire un nouveau réseau de ventes locales qui favorise l'économie circulaire et facilite l'acte d'achat du touriste. Donner la possibilité d'être proposé à la vente par des professionnels locaux, grâce à un outil de conciergerie qui s'affiche sur ordinateur ou tablette. Ainsi un hébergeur qui propose des activités ou visites à réserver autour de chez lui devient « ambassadeur de sa destination » et prescripteur de ses partenaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ***APPROUVE la convention concernant la plateforme de réservation en ligne ELLOHA.***
- ***AUTORISE le Président à signer cette convention***

Fin de réunion à 20h45.